

Liste des tarifs pour personnes privées

Tarifs en vigueur à partir du 16-01-2017 (sous réserve de modifications)

Comptes d'épargne Triodos réglementés

Compte d'épargne Triodos - Épargne Mensuelle Triodos - Compte d'épargne Triodos Plus - Compte d'épargne Triodos Junior :

- Frais de gestion :
 - ouverture/clôture/redevance annuelle : 0 EUR
- Taux créditeurs (calculés sur une base annuelle) :

	Compte d'épargne Triodos	Épargne Mensuelle Triodos*	Compte d'épargne Triodos Plus	Compte d'épargne Triodos Junior (jusqu'à 18 ans)
Montant min.	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Montant max.	Aucun	500 EUR par mois calendrier	Aucun	Aucun
Taux de base	0,01%	0,20%	Moins de 25.000 EUR : 0,01%** 25.000 EUR - 74.999 EUR : 0,01%** À partir de 75.000 EUR : 0,01%**	0,20%
Prime de fidélité***	0,10%	0,30%	0,10%	0,30%
Retrait	Libre	Libre	Libre	Libre
Durée	Libre	Libre	Libre	Libre

* La gestion de l'Épargne Mensuelle s'effectue uniquement via Internet Banking.

** Taux applicable sur la totalité du solde en compte

*** La prime de fidélité est due sur les montants restés en compte pendant une ou plusieurs périodes de 12 mois consécutifs.

Le taux de base et la prime de fidélité peuvent être modifiés à tout moment. La Banque Triodos vous en informera par extraits de compte, Internet Banking ou par e-mail.

- Date valeur :
 - date valeur d'un versement ou d'un retrait : valeur jour

La date valeur indique, en ce qui concerne les versements, le jour à partir duquel l'argent versé commence à produire des intérêts et en ce qui concerne les retraits, le jour à partir duquel l'argent retiré cesse de produire des intérêts. Les versements et les retraits effectués le même jour calendrier se compensent pour le calcul des intérêts.
- Date de versement des intérêts :
 - Le premier janvier
 - En cas de clôture, dans un délai de 7 jours ouvrables bancaires après la réception de la demande de clôture.

Jour ouvrable bancaire : chaque jour calendrier, sauf le samedi, le dimanche, les jours fériés et les jours de fermeture bancaire.
- Date de versement de la prime de fidélité acquise :
 - Trimestriellement : le 1^{er} janvier, le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre
 - En cas de clôture, dans un délai de 7 jours ouvrables bancaires après la réception de la demande de clôture.
- Exonération du précompte mobilier pour les personnes physiques :

Une première tranche d'intérêts de 1.880 EUR pour les revenus 2016/2017 (année d'imposition 2017/2018) est exonérée du précompte mobilier. Au-delà de cette limite, le précompte mobilier de 15% est retenu.
- Lisez attentivement les documents 'Informations clés pour l'épargnant' disponibles sous 'Contact & documents' sur www.triodos.be avant d'ouvrir et/ou de faire un versement sur un compte d'épargne réglementé.

Compte à terme Triodos

Montant minimum par placement : 2.500 EUR

- Frais de gestion :
 - ouverture/clôture/redevance annuelle : 0 EUR
- Paiement des intérêts au choix :
 - mensuel/annuel
 - capitalisation annuelle
- Taux d'intérêt : Terme fixe : 1 an à 10 ans

- 1 an	0,00%	- 5 ans	0,10%	- 9 ans	0,60%
- 2 ans	0,025%	- 6 ans	0,20%	- 10 ans	0,80%
- 3 ans	0,025%	- 7 ans	0,30%		
- 4 ans	0,05%	- 8 ans	0,50%		

En cas de placement pour une période de moins d'un an, vous pouvez nous contacter au 02 548 28 52.

- Soumis au précompte mobilier de 30%.
- Date valeur : valeur jour
- Retrait anticipé (complet ou partiel) d'un contrat :

- a. Frais
 - Frais de dossier : 1% (minimum 25 EUR - maximum 250 EUR)
 - En dehors du cadre de la garantie de liquidité, une indemnité de remploi sera calculée en tenant compte du montant du placement, de la durée restante et des taux d'intérêts en vigueur le jour du remboursement anticipé.
- b. Taux d'intérêt pour le remplacement du solde dans le cadre d'un retrait partiel anticipé d'un contrat :
 - Le taux d'intérêt en vigueur le jour du remboursement
- c. Garantie de liquidité :
 - Un retrait anticipé sans perte d'intérêts est possible dans le cadre d'un premier et/ou unique projet immobilier. La banque peut demander des documents qui confirment la nécessité du retrait de capital.
 - Vous pouvez aussi demander un retrait anticipé qui ne tombe pas sous la garantie de liquidité mentionnée ci-dessus. Dans ce cas, la Banque Triodos se réserve le droit de le refuser, ou de l'accepter sous des conditions bien déterminées.

Compte-titres Triodos

Frais de gestion:

- ouverture/clôture/redevance annuelle : 0 EUR

Le compte-titres est utilisé pour les transactions concernant les produits d'investissement que la banque distribue.

Pour toute information supplémentaire concernant les frais, vous pouvez consulter notre site internet www.triodos.be ou contacter nos collaborateurs au 02 548 28 52 ou par e-mail à l'adresse info@triodos.be.

Le compte-titres est utilisé pour des produits d'investissement à risques. Ne souscrivez pas avant d'avoir lu la documentation au préalable. Pour chaque fonds de placement, le document d'informations clés pour l'investisseur, le prospectus et les rapports périodiques sont à votre disposition. Pour les certificats d'actions, le résumé, le prospectus et les rapports périodiques sont à votre disposition. Tous ces documents sont disponibles sous 'Contact & documents/Document Center' sur www.triodos.be sous la rubrique 'Placements'. Nous vous les envoyons gratuitement par courrier sur simple demande. Lisez-les avant chaque souscription.

Courrier extraits de compte

- Envoi d'extraits de compte : 0 EUR
- Envoi d'un deuxième extrait de compte (sur demande) : 1 EUR par exemplaire
- Envoi d'un duplicata d'extrait de compte : 5 EUR par exemplaire

Crédit habitation Triodos

Un prospectus rendu obligatoire par la loi du 4 août 1992 relative au crédit habitation est disponible sur www.triodos.be. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter nos conseillers au 02 549 59 60 ou via credit.habitation@triodos.be.

Internet Banking

- Accès à Internet Banking pour vos comptes moyennant un nom d'utilisateur et un code secret : 0 EUR
- Accès à Internet Banking pour vos comptes moyennant un digipass : vous payez les frais du digipass : 25 EUR

Pour plus d'informations sur Internet Banking, vous pouvez consulter notre site internet www.triodos.be ou contacter le helpdesk au 02 548 28 00 ou via helpdesk@triodos.be.

Autres services

1. Paiement urgent (L'heure limite pour transmettre cet ordre est 15h30) : 10 EUR
2. Confirmation de paiement par fax : 10 EUR
3. Copie de chèque : 10 EUR
4. Attestation bancaire : 10 EUR par compte
5. Formulaires de virement SEPA : 1 feuille = 3 formulaires de virement
 - ≤ 30 formulaires de virement par an par compte : 0 EUR
 - > 30 formulaires de virement par an par compte : 0,20 EUR par feuille + frais d'envoi
6. Envoi recommandé : 15 EUR par envoi
7. Dossier de succession : 50 EUR (annuels – pas de frais pour les mineurs)
8. Suivi d'un compte dormant : envoi normal : 10 EUR – envoi recommandé : 15 EUR
9. Émission d'un chèque bancaire : 20 EUR

La demande pour l'émission d'un chèque bancaire doit nous parvenir au plus tard un jour ouvrable bancaire à l'avance avant 12h.
10. Frais en cas de saisie : 50 EUR
11. Frais de transfert de titres vers un autre organisme : 25 EUR par ligne
12. Frais pour des virements SEPA et internationaux : voir la 'Liste des tarifs pour les Paiements', disponible sur demande

Plaintes et procédures de réclamations

- Vous avez une plainte ? Vous pouvez contacter un collaborateur du département Customer Services au +32 (02) 548 28 52 – info@triodos.be.
- Ou vous pouvez contacter directement notre service Complaints Management par écrit ou par e-mail : complaints@triodos.be.
- Vous n'êtes pas satisfait de notre réponse ? N'hésitez pas à faire appel à Ombudsfm – Ombudsman en conflits financiers : North Gate II, 8 Boulevard du Roi Albert II, 1000 Bruxelles, www.ombudsfm.be, ombudsman@ombudsfm.be, tél. +32 (0)2 545 77 70.

Banque Triodos [succursale belge de Triodos Bank nv (Pays-Bas)] – Rue Haute 139/3 – 1000 Bruxelles
 Tél. : 02 548 28 52 – fax : 02 548 28 29 – fax Payments : 02 548 28 79 – info@triodos.be – www.triodos.be
 E.R.: Mieke Willems, Rue Haute 139/3, 1000 Bruxelles.